



connexions = = DIRECTES

n°1
avril - mai
2022

**Bulletin du Syndicat National des Activités Postales et des Télécommunications
de la Confédération Nationale des Travailleur·euses - Solidarité Ouvrière**

édito La majorité des syndicats de la Fédération CNT-PTT rejoint la CNT-Solidarité Ouvrière

Depuis plusieurs années notre fédération développe un syndicalisme d'action directe, c'est à dire avec des décisions prises par les travailleuses et les travailleurs. Notre adhésion à la CNT devait favoriser notre intervention syndicale. Ce n'est plus le cas aujourd'hui ! Minée par des débats internes, elle tend progressivement à devenir une organisation politique remettant en cause la priorité de la lutte de classe.

Face à cette évolution, nous avons décidé d'adopter une démarche collective et ainsi la majorité des syndicats fédérés a **choisi de rejoindre la Confédération Nationale des Travailleur·es - Solidarité Ouvrière (CNT-SO)** créée en 2012. Elle est aujourd'hui implantée dans les principaux secteurs professionnels.

Notre choix vient renforcer la première organisation syndicaliste révolutionnaire et anarcho-syndicaliste. Notre constat est clair : la CNT-SO a su développer un syndicalisme reposant à la fois sur l'action par des grèves longues, souvent gagnantes et la défense juridique collective et individuelle (devant les conseils de prud'hommes).

En effet, la **CNT-SO** a pleinement investi le terrain juridique où elle a mené de véritables batailles. Elle vient d'obtenir devant le Conseil constitutionnel l'annulation d'une des dispositions des ordonnances Macron qui limitait la possibilité d'assister les travailleurs devant les conseils prud'homaux aux seuls syndicats reconnus représentatifs dans au moins une branche professionnelle.

Par ailleurs la Confédération **CNT-SO** offre des possibilités d'assurer une formation de militant·es dans le cadre du congé d'éducation ouvrière prévu par la loi.

Il convient également de constater une présence de la **CNT-SO** dans le cadre de luttes, en particulier dans la sous-traitance hôtelière à l'Holiday Inn à Paris ou à Marseille, celles aux NH hôtels au

Novotel Prado, au Marriott Vélodrome, à l'Adagio Timone. Notons également, dans le nettoyage, la grève des salariés de la société Arc en ciel à la gare routière de Perrache à Lyon ou dans l'entreprise de nettoyage ONET sous-traitant de la RATP, sur le dépôt de Pierrefitte (93). Toutes ces grèves ont mis en avant le besoin pour les travailleuses et les travailleurs de retrouver leur dignité, d'améliorer leur condition de travail et leur salaire.

La **CNT-SO** est très investie dans la lutte pour la régularisation des travailleur·euses sans-papiers avec par exemple l'occupation du nouveau siège du journal Le Monde réalisé par le groupe Eiffage ou du siège de Randstat (intérim). Elle soutient évidemment les postiers sans-papiers exploités par Chronopost et DPD.

Enfin, **elle participe au combat contre l'ubérisation du monde du travail.** La CNT-SO est partie prenante du procès au pénal contre DELIVEROO qui s'est tenu à Paris du 8 au 16 mars et se bat pour que ces travailleur·euses bénéficient d'un véritable statut protecteur.

Une nouvelle route à prendre pour notre syndicalisme de lutte de classe.

Nous savons qu'un travail intense de développement nous attend, dans notre branche et sur le plan local, interprofessionnel, et **au niveau international, la CNT-SO est membre du réseau syndical international de solidarité et de luttes.**

En rejoignant la CNT-SO nous entamons un processus de reconstruction d'un pôle syndicaliste autogestionnaire et de classe. Une nouvelle page de l'histoire du syndicalisme révolutionnaire et de l'anarcho-syndicalisme, autonome vis-à-vis des partis politiques, s'ouvre aujourd'hui :

**VENEZ L'ÉCRIRE AVEC NOUS ! REJOIGNEZ LES
SYNDICATS CNT-SO !
DES ENTREPRISES DES ACTIVITES POSTALES ET DES
TELECOMMUNICATIONS !**

1**VAL D'OISE – CENTRE DE GROSLAY :
RÉORGANISATION ET SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE**

Le 9 mars 2022 notre collègue Paola est subitement décédée durant son sommeil, à l'âge de 53 ans. Elle était adhérente de notre syndicat depuis la fin des années 1990. Il convient de mettre en lumière le contexte professionnel qui l'a profondément marquée avant cette brusque tragédie. Parmi nos revendications nous mettons en avant le renforcement de la sécurité et de la santé au travail, la reconnaissance de la souffrance au travail, psychologique ou physique.

La disparition de notre collègue, et amie, révèle l'effet désastreux des réorganisations permanentes sur les personnes qui en sont victimes. Depuis le mois de Janvier Paola était en arrêt maladie, en proie à une forte dépression à la suite de son affectation sur un nouveau poste. Il faut souligner que dans ce centre la dernière réorganisation a été faite, une nouvelle fois, en dépit du bon sens et le directeur mis sur la touche depuis. N'acceptant pas ce nouveau bouleversement dans sa vie professionnelle, et donc personnelle, notre collègue était victime d'un véritable burn-out. **Il s'agissait de la 4ème réorganisation au cours de laquelle son poste de travail avait été modifié.** En outre, à la suite de bavures administratives ou d'indifférence face à sa situation, elle s'est retrouvée avec une fiche de paie à zéro, et déboussolée. Nous avons convenu d'une intervention syndicale dès qu'elle nous aurait envoyé les papiers nécessaires. Sa dépression ne lui a pas permis de nous les envoyer.

Face à cet isolement, ce repli, nous souhaitons savoir si des démarches ont été faites en sa direction, le service social lui a-t-il rendu visite ? Le médecin de prévention a-t-il été alerté ? La hiérarchie s'est-elle inquiétée de sa situation ? Ces interrogations imposent des réponses.

Le drame survenu montre que les agent-es ne sont pas des chiffres anonymes mais des êtres faits de chair et de sang qui, victimes, des ajustements incessants de la « force de travail », en sont psychologiquement profondément marqué-es.

Nous voulons des réponses à ces questions, pour la mémoire de Paola.

Et de nombreux collègues nous ont indiqué leur écœurement devant le refus de l'encadrement d'accorder des facilités de service pour permettre d'assister à ses obsèques. Ne pas assurer la distribution du courrier pendant plusieurs jours sur Deuil-la-Barre à la suite d'une réorganisation, ils savent faire. Alléger un jour la charge de travail pour rendre un dernier hommage à une collègue, ils ne savent pas faire ! De ces dirigeants nous n'avons rien à attendre !

Section Groslay (Val d'Oise)

2**Plis électoraux : on se mobilise !**

Notre savoir-faire, nos capacités de couvrir le territoire, la gestion et la rapidité pour distribuer les plis électoraux ont été salués par le pouvoir et l'ensemble des élus de la République qui ont souhaité et exigé le retour des plis électoraux dans le service public ...

La Poste pour ce service va recevoir plusieurs millions d'euros...

Pour autant : menaces, intimidations, lettres recommandées pour obliger les facteurs à les distribuer sur un laps de temps impossible à tenir à moins de faire des HS tous les jours ...

Au lieu de poser des revendications locales, agissons nationalement pour demander :

- **Prime de 150€ pour chaque tour de scrutin**
- **2 RC pour chaque tour de scrutin**
- **Respect mesures d'âge pour les plus de 55 ans**

Isolé-es nous aurons des miettes, ensemble nous gagnerons !

A Travail supplémentaire : paiement supplémentaire !

2

3 Vous avez dit prime ?

Le mot prime aurait-il changé de sens à La Poste? Une prime est une somme versée à un·e salarié·e comme reconnaissance du travail effectué. Ses synonymes sont gratification, récompense, bonus mais dans notre système ce mot est plutôt synonyme de « déprime ». Parlons de la prime d'équipe. Prenez un·e agent·e courrier, assumant son travail toute l'année sans problème particulier, présent tous les jours de l'année, il devrait toucher la totalité de la prime soit 225€/semestre. Et bien détrompez-vous ! Selon l'équipe dans laquelle il se trouve il ne touchera que 37,5€/225€, 112,50€/225€, 150€/225€. Les objectifs et critères ne sont pas établis pour encourager ni pour avoir un esprit d'équipe mais pour diviser. Cela décourage et pénalise les salarié·es. L'entreprise s'en trouve bénéficiaire, elle paie moins de prime mais au final les agent·es baissent les bras, ils sont complètement démotivé·es. Sans l'activité de la base l'édifice se trouve ébranlé. La prime pour les facteurs·trices rouleur·euses est aussi un sujet de discussion. A Bordeaux Docks Cedex nous sommes agents courrier, et non facteurs·trices... La Poste jouant sur les mots, les rouleur·euses n'ont pas de prime, de bonus, pas de limite sur les sécables.

Notre syndicat dénonce cette division entretenue, ces injustices, et rappelle qu'il revendique l'intégration des primes dans le salaire afin de bénéficier de ces sommes pour le calcul de la retraite, et exige le versement de la prime aux rouleurs, sans aucune discrimination. A quand un dictionnaire La Poste à la place du Larousse ?

Section Bordeaux - Docks

4 Secteur Réseau

17 000 points de contacts c'est le deal passé avec l'Etat ! Ce chiffre représente la moitié des communes (34 000) qui sont aussi hors service public Encore faut-il que l'Etat donne des moyens suffisants pour l'entretien des locaux et la Poste du personnel formé dans certains quartiers ou villages dans lesquels la Poste est la seule banque accessible à ceux qui ne sont pas ultra-connecté·es et friands du 100 % en ligne.

Une volonté politique générale doit permettre d'assurer un lien social et l'égalité de traitement partout sur le territoire pour autant les agent·es ne doivent pas se transformer en une sorte de robot digitalisé multitâches capable de répondre à tout. La mutation des métiers ce n'est pas plus de flexibilité et d'agilité mais plus de liens, de progrès social, le pouvoir de développer ses compétences.



Nous revendiquons :

- La revalorisation du métier de guichetier·ère
- Des formations régulières et reconnues
- La position debout non obligatoire
- Une pause de 10 minutes chaque heure
- Des locaux du personnel décents et entretenus

5

PRIME D'INTÉRESSEMENT : Philippe au tableau !

Devoir de maths :

Prenons une entreprise de 244 980 employé·es réalisant un bénéfice de 2 069 000 € pour l'année 2021. Combien chaque employé·e de cette entreprise doit toucher dans le cadre d'une redistribution des richesses produites par l'ensemble du personnel ?

Non, Philippe cela ne donne pas :

Montant de l'intéressement 2021 versé en 2022

Montant brut pour un agent temps plein 591,60 €

Montant net après CSG et CRDS 534,21 €

Montant Net si Placement sur le PEG avec abondement 690,93 € Montant 693,41 € sur le Percol



Mais bien 8 445 € par agent·e à temps plein !

Vous êtes incorrigible Philippe si cela continue vous finirez comme président de la Poste !

activités postales, télécommunications...

on a toujours raison de se syndiquer !



Refus du corporatisme. Nos syndicats regroupent dans une structure unique les travailleur·euses des activités postales, des télécommunications, de la Banque Postale, du service Réseau... On travaille ensemble, on lutte ensemble !

Indépendance et autogestion. Nous fonctionnons uniquement avec les cotisations des adhérent·es, les décisions sont prises en AG de syndicat, nos mandaté·es sont révocables.

Un outil de coordination aux services des luttes. C'est en luttant que nous obtiendrons de nouveaux droits !

Un syndicalisme révolutionnaire. Défendre nos conditions de travail, gagner de nouveaux droits, c'est le rôle du syndicalisme. Mais au syndicat, nous œuvrons aussi ensemble pour un projet de société émancipateur basé sur l'égalité économique et sociale, la démocratie directe, la gestion collective de la production et de sa répartition. Un monde meilleur, débarrassé du capitalisme et ses ravages sur l'environnement et sur nos vies. Loins des replis nationalistes, nous défendons la solidarité et l'internationalisme !

nous
contacter :

CNT-Solidarité Ouvrière

Syndicat National des Activités Postales et des Télécommunications

4 rue de la Martinique, 75018 Paris

06 02 34 06 29

poste-telecom@cnt-so.org

 **cnt.so**

 **so_postales**

www.cnt-so.org

